

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des associations, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 7 avril 2022

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine – FRAISSE Pascal - FERRON Bertrand - TOURAQUET Delphine - DOUCET Ludovic - COUSTRE Suzanne – TONNARD Martine.

ABSENTS : LONGÉPÉ Nadia (avait donné pouvoir à M. THORIN) – LOMBARD Patrick (avait donné pouvoir à M. JAQUE) - BLANCHARD Pierre – JAUDOIN Arnaud

SECRETAIRE : Mme DA ROCHA Séverine -

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES de GESTION 2021 :

Les comptes administratifs 2021, comprenant le Budget Principal et le Budget Annexe du lotissement de la Blatière, ont été présentés par M. Christophe THORIN, Maire et approuvés par le Conseil Municipal.

Le budget principal fait apparaître

- un excédent cumulé de fonctionnement de	162.666.69 €
- Un excédent d'investissement de	15.540.93 €
Un solde négatif de restes à réaliser de :	- 80.000,00 €
(acquisition de terrains non réalisée en 2021)	
Soit un déficit cumulé d'investissement de	- 64.459.07 €

Le budget annexe du lotissement de la Blatière n'a fait l'objet d'aucune opération durant l'année 2021. Il reste toujours un terrain à vendre, avant la clôture de ce budget.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Conseil Municipal a ensuite voté le Budget Primitif 2022 :

○ Fonctionnement : 1.063.470,00 €

○ Investissement : Dépenses :

 ◆ RAR = 80.000,00 €

◆ Vote = 222.910,00 €
◆ Total = 302.910,00 €

○ Investissement Recettes :

◆ RAR = 0 €
◆ vote = 302.910,00 €
◆ Total = 302.910,00 €

Le Budget primitif a été voté en maintenant les taux des taxes foncières, sans augmentation.

Les subventions aux associations s'élèvent à 6476 € plus une subvention exceptionnelle de 20.000 € pour l'organisation de joutes médiévales au bord du Cher, pour les fêtes médiévales, qui sera compensée à hauteur de 16.000 € par des fonds européens.

Investissement :

Le Conseil Municipal a décidé de programmer au Budget Primitif 2022 les travaux d'investissement suivants :

- Travaux de voirie : 76.000 € (subvention du Conseil Départemental de Loir-et-Cher de 17.000 €),
- Eclairage public : passage en LED de 100 nouveaux points d'éclairage public : 59.028 € (subventions : 39.646 €)
- Rénovation de la toiture de la Mairie : 39.266,16 € (fonds de concours de la CCRM : 16.360,90 €)
- Panneaux de signalisation : 5.000 €
- Mobilier pour école : 2.292 €
- Sécurisation muraille cité médiévale : 3.432 €

Fait à Mennetou-sur-Cher, le 19 avril 2022.

Le Maire,
C. THORIN